www.avise.org

Dossier

ESS & ÉCONOMIE COLLABORATIVE

L'essor du numérique et les crises économiques et écologiques incitent les citoyens à proposer de nouveaux modèles de production et de consommation…

Lire la suite

avise

Deux Français sur trois ont recours à des services de l'économie collaborative. L'essor de cette économie transforme profondément les modes de production, habitudes de consommation et organisations traditionnelles du travail, invitant acteurs publics et privés à repenser les cadres de soutien, de régulation et d'innovation. Les acteurs de l'ESS, développant historiquement des pratiques participatives, s'engagent sur cette voie et impulsent des projets innovants et à fort impact social.

SOMMAIRE

DÉCRYPTAGE
Économie collaborative, sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ? 4

CONTEXTE
Aux racines de l'économie collaborative 7

HISTORIQUE
Émergence et professionnalisation des acteurs 11

DÉCRYPTAGE
Comment l'économie collaborative transforme-t-elle la société ? 14

FOCUS ESS
Développer des projets d'économie collaborative, sociaux et solidaires 19

ENJEUX
Quels défis pour rendre l'économie collaborative plus vertueuse ? 23

INTERVIEW
La MAIF, engagée pour une société collaborative 27

INITIATIVES ESS
Sélection de projets innovants 31

ÉCOSYSTÈME
Cartographie des acteurs de l'économie collaborative 37

Les ressources pour aller plus loin 43

Retrouvez ce dossier en ligne sur
www.avise.org/dossiers

Ce dossier a été réalisé par l'Avise avec le soutien du Fonds social européen, de la Banque des Territoires et du Haut-Commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale.
Directrice de la publication : Cécile Leclair // Rédaction : Basile Deveaux, Bénédicte Pachod, Mélanie Verdier, Léa Volle // Secrétariat de rédaction : Flore Coppin et Léa Volle // Conception graphique : Yann Collin // Maquettage : Les colégraphes // Photo de couverture : Barn Images sur Unsplash // Impression : Imprimerie COPIVER ©Avise – Publication : juillet 2020.

DÉCRYPTAGE
ÉCONOMIE COLLABORATIVE, SOCIALE ET SOLIDAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Comment définir l'économie collaborative ? Quels sont les grands modèles économiques sur lesquels elle s'appuie ? En quoi peut-elle répondre aux critères de l'économie sociale et solidaire et contribuer à l'intérêt général ? Définitions et décryptages.

De multiples réalités

L'économie collaborative est en évolution permanente, couvre des secteurs très divers et son essor est récent. C'est pourquoi il est difficile d'en donner une définition précise, d'autant qu'il n'existe pas de cadre légal définissant l'économie collaborative comme c'est par exemple le cas pour l'économie sociale et solidaire (ESS) définie par la **Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**. Certains critères font toutefois consensus, ce qui permet de poser les contours de cette économie.

L'économie collaborative peut ainsi être définie comme une économie qui :

- Repose sur des **réseaux** ou des **communautés d'usagers** ;
- Vise une **mutualisation des ressources** matérielles ou immatérielles ;
- Se fonde sur des **échanges horizontaux** et non verticaux ;
- S'appuie généralement sur des **plateformes numériques** comme intermédiaires entre les usagers.

Cette large définition couvre des activités de natures très diverses, incluant aussi bien des projets à but lucratif que des projets de l'ESS au service d'une finalité sociale ou environnementale.

Au sein de l'économie collaborative, trois grandes catégories de modèles économiques se distinguent :

- **Des modèles à but lucratif qui s'appuient sur un schéma collaboratif** pour se positionner sur un marché concurrentiel – AirBnb ou Uber, par exemple – et dont les externalités sociales et environnementales négatives – formes d'emploi précaires, évasion fiscale, etc. – sont aujourd'hui fortement critiquées ;
- **Des modèles à but lucratif qui mènent des activités d'utilité sociale** : le projet peut avoir des impacts positifs pour la société et l'environnement mais la finalité reste la maximisation du profit. C'est le cas de la plateforme de covoiturage Blablacar notamment ;
- **Des modèles d'économie collaborative sociale et solidaire** qui correspondent à la fois aux critères de l'économie collaborative et à ceux de l'économie sociale et solidaire. Ces projets répondent à un besoin social ou environnemental et prônent une consommation plus responsable. Ils proposent un modèle de gestion démocratique et participatif, encadrent leur lucrativité – réinvestissement des bénéfices dans le projet social de la structure –, tout en recherchant un modèle économique viable et un fort ancrage territorial. C'est le cas par exemple de **Fairbooking**, plateforme française de référencement d'hôtels qui promeut l'économie locale.

Une économie collaborative, sociale et solidaire

En 2016, lors de sa rencontre *Économie collaborative & ESS*, **le Labo de l'ESS** a proposé une définition de l'économie collaborative sociale et solidaire :

> [L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE SOCIALE ET SOLIDAIRE EST] UNE ÉCONOMIE HORIZONTALE DE RELATION DIRECTE TOURNÉE VERS LA MUTUALISATION ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES, DES SERVICES ET DES BIENS OÙ LES ÉCHANGES SONT BASÉS SUR L'ÉQUITÉ, LA TRANSPARENCE ET LA CONVIVIALITÉ.

Source : Hugues Sibille, président du Labo de l'ESS, Compte rendu de la rencontre *Économie collaborative & ESS* du Labo de l'ESS, 2016.

Les vertus de cette nouvelle forme d'économie sont multiples : reposant sur le partage et la confiance au sein de communautés d'utilisateurs, l'économie collaborative favorise la **création de lien social**. En rendant possible la **mutualisation des ressources** et la **réutilisation des objets**, elle s'insère dans une logique d'économie circulaire et permet ainsi une nette **réduction de l'impact environnemental** de la consommation. Elle inverse également le rapport classique entre **producteur, distributeur et consommateur** et offre à chacun la possibilité de cumuler ces statuts et de devenir à la fois acteur économique et acteur de sa consommation.

Afin de soutenir ce mouvement, **La Coop des Communs** a lancé en décembre 2017 le projet **Plateformes en Communs**, dans le but de favoriser le développement de plateformes alternatives et de renforcer l'émergence de ces nouvelles pratiques économiques et organisationnelles issues du numérique. Dans ce cadre, elle a publié un manifeste pour défendre l'idée qu' « *à côté des plateformes capitalistiques, de nouvelles plateformes émergent, plus inclusives, ouvrant leur gouvernance à leur communauté, favorisant des démarches ouvertes et transparentes, recherchant un partage équitable de la valeur créée entre l'ensemble des parties prenantes* »[1].

Présente dans de nombreux secteurs – mobilité, culture, hébergement, etc. – l'économie collaborative sociale et solidaire s'appuie sur divers modèles, que résume le programme de recherche-action **ShaREvolution,** mené par la **Fing** et **Ouishare**, spécialistes des transformations numériques et des projets collaboratifs :

- L'échange de **services entre particuliers** *(ex : covoiturage, repas à domicile)* ;
- L'accès à un **bien ou une ressource** (*ex : location de voiture entre particuliers)* ;
- **La réutilisation d'un bien** ou « re-distribution » *(ex : plateforme d'achat d'objets d'occasion)* ;
- **Des systèmes coopératifs locaux** (*ex : AMAP, plateformes de voisinage, etc.).*

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la *Cartographie des acteurs de la consommation collaborative*, réalisée en 2015 par la Fing et Ouishare, sur entreprises.gouv.fr

Découvrez les deux publications issues du cycle ProspectivESS de 2016 du Labo de l'ESS, *Économie collaborative et ESS : je t'aime, moi non plus ?* et *Vers une économie collaborative sociale et solidaire ?, sur* lelabo-ess.org

1. *Manifeste de Plateformes en Communs*, 2017 : coopdescommuns.org/fr/plateformes-en-communs-manifeste

CONTEXTE
AUX RACINES DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

L'économie collaborative repose sur des notions issues de différents courants de pensée et théories économiques : le mouvement des communs, l'économie de la fonctionnalité, l'économie du don, etc. Tour d'horizon des champs théoriques aux fondements de ce concept en plein essor.

L'économie du don

Le don consiste à donner sans contrepartie, a contrario de l'acte d'échange, qu'il soit mené sous forme de troc ou par le biais d'une monnaie. Le don est un geste commun, quotidiennement pratiqué : don matériel ou monétaire à destination d'associations, de proches ou de personnes en difficulté, don de temps via le bénévolat ou dans le cadre du travail domestique effectué au profit d'autrui, etc.

Anthropologues, sociologues ou activistes se sont intéressés à la notion d'économie du don comme concept social ou opportunité de redéfinition du fonctionnement d'une société, tel Mark Boyle, activiste irlandais qui a publié en 2010 *The Moneyless Manifesto*[2], un manifeste pour une vie sans argent faite de dons et de sobriété. Selon lui, la suppression de la « réciprocité immédiate » dans l'échange, favorise le lien social, renforce la qualité des relations et incite celui qui a reçu à donner à son tour, suscitant une chaîne vertueuse.

Certains acteurs de l'économie collaborative sociale et solidaire s'inspirent de cette conception, en invitant les utilisateurs à mettre à disposition gratuitement leurs biens ou leurs compétences, favorisant ainsi la création de lien social : c'est notamment le cas des **Repair Cafés,** qui rassemblent des bénévoles prêts à offrir leur temps

2. *The Moneyless Manifesto*, Mark Boyle, 2010 : www.moneylessmanifesto.org/book/foreword-by-charles-eisenstein/

et leurs compétences pour permettre à tous de réparer leurs équipements et matériels endommagés.

Le mouvement Do it Yourself (« Fais-le toi-même »)

Depuis plusieurs années, on assiste à une forte montée du mouvement Do it yourself (DIY), né en 1968 aux États-Unis avec le lancement du *Whole Earth Catalog* de Stewart Brand, catalogue conçu et réalisé de façon rudimentaire au sein de la communauté hippie de Bay Aera.

Dans tous les domaines, des individus font le choix de bricoler, fabriquer eux-mêmes des produits, plutôt que de faire appel à des circuits de production et distribution classiques. **Ce mouvement alternatif informel**, qui apparaît en réaction à la surconsommation et à la baisse du pouvoir d'achat, répond à une volonté de plus en plus prégnante d'être acteur de sa consommation afin de mieux maîtriser l'objet et les conséquences de cette dernière. Cela se traduit notamment par l'essor de lieux pour produire et bricoler ensemble qui permettent le partage de techniques et de connaissances – **les Fablabs** – mais aussi de multiples ateliers de sensibilisation au Do it yourself ou de fabrication artisanale issus du milieu écologiste, tels que ceux proposés par la **Maison du Zéro Déchet** à Paris.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez l'étude *L'économie collaborative : fondements théoriques et agenda de recherche*, réalisée par les Pionniers du collaboratif en 2016 sur researchgate.net.

Le mouvement des communs

Dans les années 1980, plusieurs économistes ont développé la notion de « **communs** ». Selon David Bollier, chercheur et militant américain, les communs sont une *« nouvelle manière de penser et de prendre soin des ressources qui n'appartiennent ni à un acteur privé, ni à un acteur public, et qui sont partagées et gérées par une communauté qui en définit les droits d'usage (accès, partage, circulation) »*.
Un commun est ainsi une ressource naturelle ou un bien matériel (ex : un jardin partagé) ou immatériel (ex : des logiciels libres) partagé et géré par une communauté.

La pensée des communs, bousculant le rapport à la propriété individuelle, optimise l'utilisation du bien ou de la ressource, comme l'a notamment démontré Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie 2009, dans son ouvrage *La Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*[3].

Les différentes théories des communs ont notamment contribué à l'émergence de l'économie collaborative **en formalisant la notion d'échange de pair à pair, de projets communautaires, mais aussi en renouvelant l'approche de la gouvernance au sein des projets collectifs.**

Certains projets de l'économie collaborative sociale et solidaire sont ainsi gérés comme des communs : chez **OpenStreetMap**, par exemple, une communauté de plus d'un million d'utilisateurs se rassemble autour de la mise en commun de leur connaissance du territoire, avec pour objectif de créer collectivement une cartographie du monde accessible à chacun, modifiable et utilisable par tous. Cette communauté s'auto-régule, améliore et corrige sa base de données en continue ; elle est actrice de la gestion et de l'amélioration du service proposé.

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le site *Les communs*, édité par le collectif Point Commun, sur lescommuns.org ou découvrez les travaux de la Coop des Communs sur coopdescommuns.org.

L'économie de la fonctionnalité

L'économie de la fonctionnalité est un concept développé dans les années 1980 par l'architecte et consultant suisse Walter Stahel qui a été repris, deux décennies plus tard, par le philosophe franco-suisse Dominique Bourg. Le concept s'est ensuite popularisé en France, grâce au Grenelle de l'environnement de 2007. L'économie de la fonctionnalité consiste à **privilégier l'usage à la possession d'un produit**.

Selon l'**Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie** (ADEME), « *l'économie de la fonctionnalité consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage ou d'un usage et non sur la simple vente de biens.*

3. *Gouvernance des biens communs – Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Elinor Olstrom, De Boeck, 2010.

Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique. ».

Le réseau d'autopartage **Citiz**, coopérative présente dans plus de 110 villes en France, permet aux particuliers de louer des véhicules pour de petites périodes (une après-midi, une journée…) et de payer l'usage réel qui est fait du véhicule. C'est l'entreprise qui possède les véhicules et en assure l'entretien. La prise en charge de l'ensemble du service – notamment l'achat et l'entretien des véhicules, et la variété des véhicules proposés par Citiz permet aux usagers une utilisation facile et adaptée à leurs besoins, tandis que le partage des véhicules par une communauté d'utilisateurs évite une production massive de véhicules peu utilisés, encombrant les espaces publics ou privés.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez la note de définition de l'économie de la fonctionnalité produite par l'ADEME sur ademe.fr.

HISTORIQUE
ÉMERGENCE ET PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

Si les pratiques collaboratives sont anciennes – notamment dans les milieux isolés ou fragiles où les échanges sociaux sont importants : trajets mutualisés, prêt de matériel entre particuliers, etc. – leur changement d'échelle est un processus assez récent, avant tout impulsé par l'essor spectaculaire du numérique et les crises économiques et écologiques successives qui ont poussé producteurs et consommateurs à questionner leurs modèles.

Le numérique, levier du changement d'échelle de l'économie collaborative

Le fort développement du numérique et des technologies de l'information et de la communication a été le vecteur de l'émergence rapide de très vastes communautés d'individus, capables de se rassembler via des plateformes, d'interagir instantanément malgré une dispersion importante sur le territoire et de construire en commun.

Cette révolution numérique, facilitant la mise en relation entre les individus, a ainsi démultiplié les possibilités d'échanges informels, transformant les pratiques collaboratives du quotidien en véritables alternatives à l'économie classique. La massification de ces pratiques et la facilitation des échanges de services, de produits ou d'informations a ainsi engendré de nouveaux modes et possibilités de consommation et de production, dont se sont inspirés et parfois emparés les acteurs économiques.

En parallèle, bien que les grandes plateformes numériques d'intermédiation nées et développées aux États-Unis représentent aujourd'hui des éléments structurants de l'économie collaborative, la forte diffusion des compétences et outils numériques a aussi permis **l'émergence de communautés auto-gérées, d'acteurs associatifs et d'acteurs de proximité**, de taille plus réduite mais bien implantés sur leur territoire.

Les crises économiques et environnementales, facteurs de développement de l'économie collaborative

Suite à la crise financière de 2008, de nombreux particuliers se sont tournés vers les nouvelles formes d'échange permises par la diffusion du numérique, à la fois parce qu'ils remettaient en cause **les modes de consommation traditionnels et les institutions au cœur de la crise**, mais également parce qu'ils souhaitaient **faire des économies** ou générer des compléments de revenus. En 2018, selon une étude Odoxa[4], commandée par **AlloVoisins**, plateforme de location de matériel entre voisins, 50 % des Français percevaient l'économie collaborative comme une opportunité économique.

En parallèle, la perception nouvelle des transformations environnementales et la prise de conscience plus large des crises climatiques à venir jouent également un rôle important dans le développement de cette économie, en incitant chacun à changer ses habitudes de consommation, à privilégier la réutilisation, l'optimisation et la mutualisation des biens et ressources, déjouant ainsi les modes de consommation traditionnels qui représentent une source d'épuisement des ressources.

Un essor spectaculaire accompagné d'une professionnalisation des acteurs

Depuis 2010, les initiatives de l'économie collaborative se développent très rapidement. Aujourd'hui, le marché de cette économie représente environ 3,5 milliards d'euros[5] par an en France. La consommation collaborative occupe

4. Etude *Les Français et la consommation collaborative*, Odoxa, avril 2018 : www.odoxa.fr/wp-content/uploads/2018/04/Etude-Odoxa-pour-AlloVoisins-La-consommation-collaborative.pdf

5. Rapport final *Prospective : Enjeux et perspectives de la consommation collaborative*, Direction Générale

une place importante dans les habitudes des Français : 2 Français sur 3 ont recours à des services de l'économie collaborative et 73 % comptent l'utiliser à l'avenir. Chez les 25-34 ans, ce chiffre grimpe à 79 %, ce qui laisse présager une place de plus en plus importante dans les années à venir[6].

Dans un premier temps, le concept d'économie collaborative et plus largement celui de consommation collaborative a été porté par une minorité d'acteurs, tels que **Ouishare**, pionnier en la matière en France. Animés par l'envie de faire évoluer l'économie « classique », ces acteurs ont souhaité proposer de nouveaux modèles pour répondre aux nombreuses conséquences des crises financières et environnementales.

Peu encadré par les textes législatifs préexistants, le développement de l'économie collaborative a fait émerger de **nouvelles formes d'organisation du travail et de consommation**. Si les premières initiatives étaient centrées sur les services de particuliers à particuliers, certaines se sont professionnalisées, distordant le concept initial de communautés libres d'usagers-producteurs et provoquant de **nombreux débats concernant la fiscalité imposée à ces plateformes et la précarisation de l'emploi qu'elles peuvent engendrer**. Dans la pratique, l'échange direct entre particuliers est rare et la création de nouveaux organismes intermédiaires, tels que les places de marché ou plateformes numériques, semble majoritaire[7].

En 2016, le député Pascal Terrasse a publié un rapport sur l'économie collaborative proposant un état des lieux du développement en France de cette dernière et mettant en avant son potentiel. Dans ce rapport, il formule notamment des propositions incitant l'État à se saisir de cette tendance forte et à **créer les cadres législatifs et les écosystèmes favorisant une économie collaborative plus durable et vertueuse**.

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le *Rapport au Premier ministre sur l'économie collaborative*, dirigé par Pascal Terrasse, en collaboration avec Philippe Barbezieux et Camille Herody, et édité en février 2016 sur www.gouvernement.fr.

---

des Entreprises : www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/prospective/Numerique/2015-07-Consommation-collaborative-Rapport-final.pdf

6. op. cit. Odoxa

7. Revue Française des affaires sociales, 2018/2, *De l'utopie à la dystopie : à quoi collabore l'économie collaborative ?* par Marie-Anne Dujarier : www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2018-2-page-92.htm

DÉCRYPTAGE
COMMENT L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE TRANSFORME-T-ELLE LA SOCIÉTÉ ?

L'économie collaborative fait évoluer en profondeur les modes de production et les habitudes de consommation et engendre notamment le développement de nouvelles organisations du travail. Quelles sont les conséquences de ces changements sur notre modèle de société et quels en sont les impacts sociaux et environnementaux ?

Un rapport au travail qui évolue

L'absence de définition précise de l'économie collaborative ne permet pas une analyse fine de l'impact réel de ses nombreuses initiatives sur l'évolution de l'emploi et du salariat en France. Néanmoins, les courants qui composent et influencent cette économie – **révolution numérique, développement des plateformes collaboratives et** « **phénomène d'ubérisation** » – sont vecteurs de fortes transformations en matière d'emploi et d'interrogations importantes s'agissant du rapport au travail.

Dans son rapport *Un agenda européen pour l'économie collaborative*, paru en juin 2016, la **Commission européenne** expose l'opportunité en termes de politique d'emploi et de politique économique de se saisir des nouvelles formes de travail qui émergent au sein de l'économie collaborative, tout en préconisant un **important encadrement juridique** de ces formes de travail qui sont encore loin d'offrir les mêmes droits et garanties que le salariat.

« L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE OFFRE DE NOUVELLES POSSIBILITÉS D'EMPLOI GÉNÉRANT DES RECETTES, EN PLUS DE CELLES GÉNÉRÉES PAR LES RELATIONS DE TRAVAIL LINÉAIRES TRADITIONNELLES ET PERMET DE TRAVAILLER SELON DES FORMULES SOUPLES. ELLE PERMET À CERTAINES PERSONNES DE DEVENIR ÉCONOMIQUEMENT ACTIVES DANS DES CAS OÙ DES FORMES PLUS TRADITIONNELLES D'EMPLOI NE SONT PAS ADAPTÉES À LEUR SITUATION OU NE LEUR SONT PAS ACCESSIBLES ».

Source : *Un agenda européen pour l'économie collaborative,* rapport de la Commission européenne, juin 2016.

Le développement des plateformes numériques et applications d'économie collaborative a en effet donné lieu à l'émergence d'une nouvelle forme d'organisation du travail, au sein de laquelle un travailleur indépendant effectue des missions au profit d'une entreprise qui lui fournit un outil numérique et l'accès à une clientèle et lui impose en contrepartie une rémunération à la mission et un certain nombre de règles contraignantes : grille tarifaire, système de notation pénalisant, etc. De nombreuses critiques ont été portées – souvent sous le terme « d'uberisation de la société » – contre ces conditions de travail qui affranchissent l'entreprise des responsabilités qui lui incombent habituellement dans le cadre du salariat et privent les travailleurs du socle commun de droits sociaux : congés payés, arrêts maladie, etc.

Des initiatives naissent afin de mettre à profit cette dynamique et les opportunités économiques qui en découlent, mais aussi pour offrir protection sociale et force de négociation aux travailleurs indépendants : **Wemind**, par exemple, propose aux indépendants une solution comprenant mutuelle, comité d'entreprise, garantie logement et accès à une communauté de pairs ; la Confédération française démocratique du travail (CFDT) a lancé **Union**, une « plateforme syndicale de service » qui met à disposition des auto-entrepreneurs et freelances des logiciels, une assurance ou encore une protection juridique, en contrepartie d'1 % de leur chiffre d'affaires ; tandis que les nombreuses **coopératives d'activité et d'emploi** (CAE) proposent un hébergement, un statut de salarié et des services d'accompagnement aux entrepreneurs qui les rejoignent.

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez l'étude *La France du Bon Coin – Le micro-entrepreneuriat à l'heure de l'économie collaborative* réalisée par l'Institut de l'Entreprise en septembre 2015 sur issuu.com.

Un impact environnemental difficile à mesurer

En favorisant des pratiques d'économie circulaire ou d'économie de la fonctionnalité (mutualisation ou réutilisation des biens et ressources), l'économie collaborative permet une optimisation de l'usage des ressources et biens existants et incite à une réduction de la consommation et de la production de produits neufs. **L'évaluation de l'impact environnemental** de ces nouvelles pratiques, qui semblent très vertueuses de prime abord, est pourtant plus complexe qu'il n'y paraît.

À ce sujet, les chercheurs investis dans le **projet PICO** (Pionniers du collaboratif) – conduit par l'Iddri Science-Po, ESCP Europe, l'Université Paris-Sud et Paris-Dauphine, Ouishare et ZéroWaste France – relèvent un certain nombre de défis pour développer une économie collaborative respectueuse de l'environnement :

- **Lutter contre la déresponsabilisation des individus** induite par le passage de ces derniers d'un statut de propriétaire à celui d'usager et conduisant à une augmentation des coûts d'entretien des biens et ressources mis à disposition ;
- **Éviter le remplacement d'offres respectueuses de l'environnement** par des offres et solutions moins coûteuses ou plus flexibles, mais dont les impacts environnementaux sont plus prégnants. À titre d'exemple, si le covoiturage permet de réduire le taux d'émission de CO2 de chaque individu, l'impact d'un voyage en voiture reste plus important que celui d'un voyage en train ;
- **Bien évaluer l'impact du transport** individuel nécessaire aux solutions décentralisées promues par l'économie collaborative : quelques kilomètres en voiture pour aller chercher un bien de seconde main peuvent en effet annihiler l'impact positif de cette réutilisation ;
- **Résister à l'effet rebond et à l'hyperconsommation** : l'économie collaborative générant des économies et facilitant la revente ou l'échange, l'usager peut être tenté de consommer plus, notamment en utilisant le fruit de ses économies.

« SI L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE N'EST PAS INTRINSÈQUEMENT BÉNÉFIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT, ELLE SERA CE QU'EN FONT LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS. L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE CONSTITUE UN RÉSERVOIR D'INNOVATION À ALIMENTER PAR LES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES (ÉCOLES DE DESIGN, DE MANAGEMENT OU D'INGÉNIERIE), LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS PUBLICS POUR EN MAXIMISER LE POTENTIEL ENVIRONNEMENTAL. AVEC UNE AMBITION SIMPLE : METTRE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE. »

Source : Aurélien Acquier et Valentina Carbone, ESCP Europe, et Damien Demailly, Iddri, chercheurs du projet PICO (Pionniers du collaboratif).

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez la tribune des chercheurs du projet PICO (Pionniers du collaboratif), conduit par l'Iddri Science-Po, ESCP Europe, l'Université Paris-Sud et Paris-Dauphine, Ouishare et ZéroWaste France, sur theconversation.com.

La naissance d'un marché de la donnée

L'essor du numérique puis celui des plateformes numériques, notamment de l'économie collaborative, ont transformé le rapport aux données mais aussi à la collecte et à l'usage de celles-ci. Tandis que l'outil numérique permet la récolte et le traitement de données en masse, le développement des plateformes collaboratives repose largement sur la **transmission par l'utilisateur de nombreuses données** : de profil, de localisation, de préférence, d'objets mis à disposition ou encore de compétences ou connaissances propres à l'usager, etc.

Ce nouvel accès aux données ainsi que la possibilité de traiter et croiser une multitude d'informations sur les utilisateurs recèle à la fois un très vaste potentiel pour la recherche et pour le développement de services innovants, mais fait également émerger de nombreux défis et interrogations quant à l'usage et à la protection des données. Le traitement de ces dernières, souvent réalisé

à des fins commerciales (revente ou ciblage publicitaire), et leur protection, notamment contre les hackeurs, sont ainsi le sujet d'un travail de fond pour les acteurs du numérique et pour les gouvernements. En 2018, les états membres de l'Union européenne ont adopté, à ce titre, le **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**[8] afin de mieux protéger les usagers du numérique et de responsabiliser les acteurs collecteurs.

En parallèle, des questionnements ont émergé quant à la propriété des données et la valeur créée par les usagers lors de leurs activités numériques. Selon Antonio A. Casilli, sociologue franco-italien spécialisé sur le sujet du numérique, « *les activités numériques quotidiennes des usagers des plateformes sociales, d'objets connectés ou d'applications mobiles* »[9] sont en elles-mêmes productrices de valeur et pourraient ainsi correspondre à du « digital labor ». Cette notion récente, qui ne possède pas encore de traduction française, exprime l'idée que les grands acteurs du numérique, collectant et traitant des données, ne seraient pas eux-mêmes créateurs de valeur économique mais exploiteraient la valeur créée par les usagers des plateformes. Cette idée implique le postulat d'un statut de créateur de valeur, et donc de travailleur, pour tout usager du numérique et fait ainsi émerger la question de la rémunération de cette activité productrice de valeur.

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez l'épisode *Digital labor : portrait de l'internaute en travailleur exploité* de l'émission *Place de la toile*, sur franceculture.fr.

8. *Règlement général sur la protection des données,* Parlement européen et Conseil européen, 2018 : www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees

9. *Qu'est-ce que le digital labor ?,* Dominique Cardon et Antonio A. Casilli, 2015 : https://larevuedesmedias.ina.fr/quest-ce-que-le-digital-labor

FOCUS ESS
DÉVELOPPER DES PROJETS D'ÉCONOMIE COLLABORATIVE, SOCIAUX ET SOLIDAIRES

Comment appliquer les principes de l'économie sociale et solidaire aux projets d'économie collaborative ? Il existe quatre piliers incontournables pour caractériser un projet d'entrepreneuriat social : la poursuite d'une utilité sociale, la recherche d'un modèle économique viable, la gouvernance démocratique et le réinvestissement des bénéfices dans le projet social. L'ancrage territorial est également une dimension centrale des projets de l'ESS.

Mettre l'utilité sociale au cœur des projets d'économie collaborative

Le principe premier des structures de l'ESS est leur objectif de répondre à un besoin social : **la notion d'utilité sociale** est donc au cœur du développement de leur projet et de leur modèle économique.

Voici quelques questions à se poser afin de créer ou repérer un projet d'utilité sociale :

- Quelles sont les valeurs et la finalité du projet ? Le projet apporte-t-il une réponse à un ou plusieurs besoins sociaux mal couverts ?
- Qui sont les bénéficiaires du projet ? Le service proposé répond-il aux besoins des plus fragiles ? Au-delà de la mise en relation numérique, quelle attention est portée à la création de lien social ? Si les bénéficiaires du service ne sont pas familiers avec l'utilisation du numérique, un accompagnement est-il proposé ?

- Le modèle économique est-il mis au service de la finalité sociale du projet ? Les bénéfices sont-ils réinvestis dans les activités de la structure, afin de renforcer l'impact social de cette dernière ?
- L'impact environnemental : le projet apporte-t-il une solution pour minimiser les impacts sur l'environnement ? Est-il lui-même géré de manière vertueuse et respectueuse de l'environnement ?

Choisir un modèle de gouvernance démocratique et participatif

L'économie collaborative repose sur la création et l'animation de communautés d'utilisateurs, terme qui recouvre des réalités très diverses.

Dans l'économie collaborative sociale et solidaire, la gestion participative et démocratique de la communauté et de la plateforme est au cœur des modèles. Les instances de gouvernance des plateformes collaboratives peuvent alors intégrer, de façon plus ou moins forte, les contributeurs-usagers, selon des modèles qui varient fortement d'une initiative à l'autre, s'accordant à la taille et la finalité du projet mais aussi au profil des utilisateurs.

L'étude *Gouvernances. Partager le pouvoir, partager la valeur. Comment les plateformes dessinent de nouveaux liens avec les communautés ?*, publiée en 2017 par Ouishare, propose un aperçu de ces différents modèles, analysant le degré d'horizontalité et de participation des parties prenantes au sein de la gouvernance. Ainsi, au sein de modèles de gouvernance participative, un comité de contributeurs-usagers actifs participe de façon systématique aux instances de gouvernance, tandis que d'autres modèles, où le pouvoir est dit « distribué », accordent un pouvoir de décision à l'ensemble des contributeurs.

Le choix d'un modèle de gouvernance démocratique et participatif peut aussi se traduire par le choix de modèles coopératifs, telles que les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ou les sociétés coopératives de production (SCOP), qui associent les parties prenantes à leurs processus de décision : les bénéficiaires et les divers acteurs du territoire devenant ainsi contributeurs de l'élaboration, de l'amélioration et du développement du service. Chez **Mobicoop**, plateforme coopérative de covoiturage, bénéficiaires, bénévoles, salariés, personnes physiques ou morales contributrices peuvent faire entendre leur voix et participent aux

décisions stratégiques lors des assemblées générales, en vertu du principe « une personne = une voix ».

Construire un modèle économique au service du projet social

Les plateformes collaboratives créent de la valeur à la fois pour celui qui **fournit** le service (rémunération, contrepartie, etc.), pour celui qui en **bénéficie** (économies) et pour **l'intermédiaire** (commission ou autre forme de rémunération).
Dans une entreprise de l'ESS dont la finalité est la réponse à un besoin social, le modèle économique, qu'il soit marchand ou partiellement marchand, est construit pour et autour du besoin social visé. La rentabilité est alors un moyen au service du projet social de l'entreprise.

S'il est nécessaire pour la structure de trouver un modèle économique viable et pérenne qui lui permette de faire perdurer l'activité, de réaliser les investissements nécessaires et de rémunérer ses salariés, le positionnement en tant qu'intermédiaire des plateformes collaboratives demande un équilibre particulier entre pérennité du modèle économique et accessibilité de l'offre de la plateforme : une commission trop importante imposée par la plateforme peut, en effet, rendre le service inaccessible à certains utilisateurs et réduire ainsi l'impact social du projet.
Il est donc nécessaire, dès la conception du projet, de bien définir quelle partie supportera le coût, en s'appuyant sur la finalité sociale du projet : l'ensemble de la communauté d'utilisateurs ? celui qui fournit le service ou celui qui en bénéficie ? des partenaires privés ou publics ?

Enfin, la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire impose un **encadrement de la lucrativité** et empêche ainsi la spéculation sur le capital et les parts sociales. Les projets d'ESS, afin de renforcer leur impact social, doivent donc réinvestir leurs bénéfices dans le maintien et le développement de leur activité, contrairement aux entreprises classiques qui partagent librement les bénéfices entre les détenteurs du capital. Pour répondre à cette exigence, certaines plateformes collaboratives réinvestissent leurs bénéfices dans la conception de nouveaux services au profit de leur bénéficiaires. C'est par exemple le cas de **Réservation en Direct**, association à but non lucratif qui regroupe les hébergeurs professionnels et favorise le contact direct de ces derniers avec leurs clients, via sa **plateforme Fairbooking.com**. Cette plateforme réinvestit ainsi une partie des commissions,

perçues sur les réservations effectuées, dans le déploiement d'activités de formation et de sensibilisation du grand public, des médias et des institutionnels aux enjeux du tourisme en ligne et dans le développement de son offre de services à destination de ses adhérents.

S'ancrer sur le territoire

Les structures de l'économie collaborative sociale et solidaire se sont largement saisies de la question du lien social et des échanges de proximité et s'engagent résolument pour le développement économique des territoires. Elles représentent un levier important de développement des territoires car les pratiques collaboratives sont propices à faire émerger des formes de démocratie locale et à redynamiser l'économie du territoire.

De nombreux projets collaboratifs présentent un fort ancrage territorial et développent, par leur modèle organisationnel et leur finalité, des pratiques impliquant une importante horizontalité et des communautés d'échange de proximité. Ces pratiques encouragent ainsi la création d'un lien social durable entre les habitants et facilite l'investissement de ces derniers au sein de projets collectifs, ouvrant la voie d'une redynamisation du territoire.

Réinvestissant leurs bénéfices dans leur projet social, les plateformes sociales et solidaires investissent sur le territoire pour répondre à des besoins peu ou mal couverts, créent de nouveaux emplois et des activités locales. C'est par exemple le cas d'**Ekosea**, une plateforme de financement participatif dédiée à la mer et à l'environnement, implantée à Lorient, qui permet la création de projets locaux – plus de la moitié des porteurs de projets sont bretons. Depuis sa création en 2015, la plateforme a permis de soutenir près de 150 projets, avec plus de 700 000 euros de financement levés, tout en favorisant l'implication des citoyens et en ancrant son activité au sein du territoire.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez l'étude *Sharitories*, réalisée en octobre 2017 par Ouishare et le cabinet d'études Chronos, sur cget.gouv.fr.

Découvrez le guide *Se lancer dans l'entrepreneuriat social*, réalisé par l'Avise en 2020, sur : avise.org.

ENJEUX
QUELS DÉFIS POUR RENDRE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE PLUS VERTUEUSE ?

Comment l'État et les collectivités locales peuvent-ils contribuer au développement d'une économie collaborative d'utilité sociale et quelles réponses les acteurs historiques de l'ESS peuvent-il apporter aux nouveaux acteurs de l'économie collaborative sociale et solidaire ?

Créer un cadre législatif adapté et protecteur

En 2016, le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale[10] a abordé la question de **l'encadrement législatif de l'économie collaborative** sous un angle triple : la sécurisation juridique de ces activités sources d'emplois (notamment la protection des données personnelles), la protection sociale des travailleurs et le manque à gagner fiscal pour l'État[11]. Des ébauches de réglementation ont été proposées en ce sens par France Stratégie et, depuis juillet 2017, l'Assemblée nationale s'est dotée d'un groupe d'étude intitulé « économie participative et économie collaborative » afin de mener une étude approfondie pour un meilleur encadrement légal de ces nouvelles pratiques.

En matière de **sécurisation juridique**, outre la protection des données personnelles, l'objectif est d'une part d'adapter les cadres et contraintes légales des secteurs d'activité préexistants aux nouvelles pratiques collaboratives de mobilité,

10. *Rapport sur la protection sociale des non-salariés et son financement, Haut Conseil pour le financement de la protection sociale*, octobre 2016 : www.securite-sociale.fr/home/hcfips/zone-main-content/rapports-et-avis-du-hcfips/rapport-sur-la-protection-social.html

11. *Revue française des affaires sociales*, 2018/2, avant-propos par Stéphanie Laguérodie et Jean-Luc Outin, La Documentation Française : www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2018-2-page-5.htm

de tourisme, etc. et, d'autre part, d'imaginer les moyens de suivre la bonne application du cadre légal, dans un contexte d'éclatement de l'activité économique au sein de communautés larges d'usagers.

En matière de **protection sociale des salariés**, si les travaux du groupe d'étude n'ont pas encore tout à fait abouti, des modes d'organisation du travail nés au sein de l'économie sociale et solidaire répondent déjà à un certain nombre de besoins de ces nouveaux travailleurs, à l'image des **Coopératives d'activité et d'emploi** (CAE) qui offrent aux travailleurs indépendants un cadre collectif et coopératif à travers un hébergement, un statut d'entrepreneur-salarié en CDI et un accompagnement sur-mesure (conseils, mise en réseau, analyse des résultats, etc.).

→ POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la page *Créer : les couveuses et les CAE*, édité par l'Avise, sur avise.org.

Enfin, **concernant la fiscalité**, l'enjeu est aujourd'hui d'élaborer un cadre fiscal adapté aux structures de l'économie collaborative afin de s'assurer que les plateformes, ainsi que leurs usagers, contribuent aux charges publiques à la hauteur des bénéfices et revenus tirés de ces activités. Il est nécessaire, néanmoins, de bien moduler l'imposition selon que l'activité de l'usager est marginale ou qu'elle constitue son revenu d'activité principal. À titre d'exemple, un individu qui achèterait un véhicule afin de faire du covoiturage son activité rémunératrice ne peut être soumis au même traitement fiscal qu'un individu utilisant ponctuellement le service afin de réduire ses frais ou son impact écologique.

La **Loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude** renforce déjà, en ce sens, les obligations des plateformes numériques qui doivent, depuis le 1er janvier 2019, informer leurs membres et utilisateurs quant à leurs obligations fiscales et transmettre à l'administration fiscale les données nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci.

Valoriser et accompagner les initiatives d'utilité sociale

Dans certains secteurs investis par les acteurs de l'économie collaborative, le coût d'entrée pour un nouvel acteur – c'est-à-dire les coûts liés au lancement du projet et notamment, ici, à la constitution d'une communauté d'utilisateurs –

sont extrêmement importants, constituant parfois des situations de monopole ou d'oligopole et favorisant des acteurs ayant les capacités d'investissement nécessaires.

Il apparaît donc important de valoriser auprès des usagers les plateformes alternatives proposant des modèles durables, participatifs, redistributifs et respectueux de la législation en matière de gestion des données personnelles, de fiscalité ou de protection sociale des travailleurs. À ce titre, une importante réflexion et un engagement des grands acteurs publics et privés de l'économie collaborative et de l'économie sociale et solidaire seront nécessaires, afin de développer notamment des actions de sensibilisation des utilisateurs et de permettre une meilleure valorisation des nouveaux entrants ayant des pratiques vertueuses.

En parallèle, l'écosystème de l'économie collaborative sociale et solidaire étant encore très peu structuré, à l'image de l'économie collaborative dans son ensemble, l'investissement des acteurs publics et privés, et notamment des acteurs de l'ESS, dans la création d'un environnement favorable à l'échange de pratiques, au plaidoyer pour une économie d'utilité sociale, à l'accompagnement et à la valorisation des initiatives locales, serait particulièrement pertinent.

Concevoir des modalités de financement adaptées

La réussite particulièrement visible de certaines initiatives de l'économie collaborative se fonde sur l'investissement important de quelques partenaires ayant misé sur le potentiel économique de ces projets. En effet, du fait de coûts d'entrée souvent importants et du temps long nécessaire à l'émergence des projets d'utilité sociale, il est essentiel que des acteurs s'engagent pour financer les projets de l'économie collaborative sociale et solidaire, producteurs de fortes externalités positives pour le territoire et les individus.

Certains acteurs structurants de l'ESS, mutuelles et fondations notamment, se saisissent de cet enjeu de développement d'une économie collaborative d'utilité sociale et deviennent parties prenantes de son développement, en finançant et en valorisant les initiatives de l'économie collaborative sociale et solidaire. La **MAIF** s'est ainsi très tôt positionnée comme structure pionnière du financement de l'économie collaborative sociale et solidaire en France et, plus récemment, la fondation **La France s'engage** a soutenu le développement d'initiatives collaboratives telles que le projet de dictionnaire collaboratif bilingue Français-langue des signes, **Elix**, porté par l'association **Signes de sens**.

En parallèle, **les collectivités locales peuvent aussi s'engager** afin de favoriser le développement de plateformes territoriales solidaires, plus adaptées aux besoins et enjeux locaux que les grandes plateformes nationales, en sensibilisant leurs administrés, en accompagnant et en finançant les projets d'utilité sociale ou encore en prenant des parts sociales au sein des projets collaboratifs montés sous forme de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) : depuis la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent détenir jusqu'à 50 % du capital d'une SCIC.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez le mode d'emploi *La création d'activités d'utilité sociale : favoriser l'accompagnement à l'émergence d'entreprises sociales sur les territoires*, réalisé par l'Avise en 2016 (dernière mise à jour : 2019), sur avise.org.

INTERVIEW
LA MAIF, ENGAGÉE POUR UNE SOCIÉTÉ COLLABORATIVE

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la MAIF s'engage depuis plus de 10 ans pour soutenir la nouvelle économie collaborative.
Entretien avec Thomas Ollivier, responsable du développement et des partenariats B2B.

Pourquoi la MAIF s'est-elle engagée pour une société collaborative ?

Il y a un ADN commun entre ce qui a motivé la création de la MAIF en 1934 et les valeurs de certaines plateformes de l'économie collaborative.

La MAIF est née du constat de professeurs qu'en matière d'assurance, une démarche collaborative et communautaire permet d'être plus performant et donc mieux servis.

Nous sommes depuis convaincus que le collaboratif et le mutualisme sont vertueux d'un point de vue sociétal et économique.

Nous avons été précurseurs dans le soutien aux premiers projets de covoiturage parce qu'ils incarnaient ces valeurs de mutualisme. Depuis, nous suivons attentivement l'émergence de ces nouveaux modèles et nous constatons de nombreux gènes en commun avec la MAIF :

- Des modèles économiques vertueux s'appuyant sur le collectif ;
- Le sens au cœur du projet d'entreprise ;
- La volonté de créer du lien et de la confiance entre les gens.

Comment la MAIF contribue-t-elle au développement de l'économie collaborative ?

Nous intervenons de quatre manières pour soutenir l'économie collaborative.

Tout d'abord, en cohérence avec notre cœur de métier, nous accompagnons le mouvement sur les questions d'assurance et créons des offres sur mesure pour répondre aux besoins des projets. De 2014 à 2018, nous sommes passés de 0 à 280 start-up de l'économie collaborative assurées par la MAIF. Bien que nous n'ayons encore que peu de recul sur les conséquences de ces nouveaux usages d'un point de vue assurantiel, nous souhaitons prendre le risque de nous engager auprès de ces projets.

Nous investissons dans les start-up pour soutenir leur développement. Nous avons créé un fonds d'investissement dédié à ces projets, qui a soutenu plus de 20 start-up de l'économie collaborative entre 2014 et 2016. Aujourd'hui, le fonds a élargi son périmètre mais nous gardons cette volonté de soutenir économiquement les modèles prometteurs.

Nous créons également de « l'hybridation » entre les start-up et le groupe MAIF. En effet, nous voulons changer la chaîne de valeur du groupe MAIF en mélangeant notre savoir-faire à celui des start-up. C'est ce que nous avons fait par exemple avec le projet **Mes Dépanneurs**, qui intervient en complément de la MAIF dans le cas de sinistres non pris en charge.

Enfin, nous apportons notre soutien au secteur sur des actions de communication et d'événementiel afin de faire connaître ces modèles au plus grand nombre : nous soutenons par exemple Ouishare dans ses actions de promotion de l'économie collaborative, nous publions chaque année un hors-série *Idée collaborative* en lien avec Socialter, etc.

Comment concilier économie collaborative et ESS ?

Le soutien à cette nouvelle économie a soulevé beaucoup de débats en interne. En tant que pilier de l'ESS, nous étions attachés à des statuts de référence qui garantissent des valeurs et principes de fonctionnement, alors que l'économie collaborative n'en a pas. Par ailleurs, de nombreux raccourcis ont créé de forts amalgames entre la montée de l'économie collaborative et « l'uberisation »

de la société, alors que des acteurs comme Uber ne se revendiquent pas de cette économie.

Il a donc fallu rassurer les militants, car la MAIF appartient à ses sociétaires. Dans les instances de vie démocratique du groupe, nous avons montré que nous n'allions pas soutenir des plateformes qui précarisent le travail mais qui cherchent au contraire des modèles plus vertueux, prenant en compte les différentes parties prenantes (salariés, partenaires, environnement, etc.).

Il faut sortir également de l'idée que le profit est « mauvais » pour ces projets : la lucrativité de certaines plateformes de l'économie collaborative est une chance, parce qu'elles viennent casser des monopoles et bousculer des habitudes. Le tout est de poser la question de la redistribution et de l'utilisation des bénéfices.

Nous sommes convaincus que l'émergence de ces modèles a bousculé positivement l'ESS. Depuis 2014, l'ESS est devenue beaucoup plus attrayante car plus ouverte, plus évolutive et plus en phase avec les enjeux actuels de digitalisation.

Pour concilier ESS et économie collaborative, nous choisissons donc avec attention les sociétés que nous accompagnons en regardant surtout la manière dont la valeur créée est réinvestie et repartagée et la façon dont elles utilisent et exploitent les données collectées.

Selon vous, quels sont les freins et enjeux pour le déploiement de ces modèles aujourd'hui ?

La plupart des entrepreneurs découvrent l'existence de l'ESS après s'être lancé dans l'aventure. Or, les statuts proposés par l'ESS sont souvent plus adaptés à leurs besoins que ceux de l'économie classique. Il faut donc encore démocratiser l'ESS et faire évoluer les discours pour que de jeunes entrepreneurs innovants s'y intéressent dès le début de leur démarche.

On sent également que l'écosystème d'accompagnement et de financement se structure, notamment avec le mouvement autour des « entreprises à mission » et l'arrivée de la Loi PACTE. Nous sommes donc dans une phase de pivot qui va permettre de favoriser l'émergence d'incubateurs et de fonds dédiés, encore insuffisants jusque-là. De grands groupes comme la Croix-Rouge Française se lancent dans la création de fonds d'investissement pour ce type de projets entrepreneuriaux et responsables, c'est très positif pour le développement du secteur.

Quels conseils donneriez-vous à un porteur de projet dans l'économie collaborative sociale et solidaire ?

Premièrement, ce n'est pas parce qu'on est une entreprise de l'ESS qu'on aura davantage de bienveillance de la part du marché ou des investisseurs et actionnaires. L'objet social ne se suffit pas à lui-même, les règles du jeu sont les mêmes pour tous les entrepreneurs. Il faut donc se plier aux mêmes règles de fonctionnement : creuser le modèle économique, bien étudier les dangers et la concurrence, avoir une gestion irréprochable, etc.

Il ne faut pas entreprendre « pour faire partie de l'ESS » mais plutôt utiliser les statuts de l'ESS car cela fait partie intégrante de son modèle.

Ensuite, il faut être ambitieux mais savoir rester humble et ouvert aux collaborations avec le tissu économique français. Les grands groupes doivent se transformer pour s'adapter à cette nouvelle économie qui arrive. On va vers de plus en plus de rapprochements entre start-up et entreprises et il faut saisir cette chance.

En France, nous n'avons pas la même facilité qu'aux États-Unis pour lever de gros montants pour des start-up. En revanche, nous avons cette chance d'avoir de nombreux partenaires potentiels prêts à créer des écosystèmes pour innover. Il faut donc entreprendre grâce, avec et pour des partenaires !

La MAIF

La MAIF, née en 1934, est un assureur militant mutualiste. Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, la MAIF s'est engagée depuis plus de 10 ans pour soutenir la nouvelle économie collaborative. Agissant en tant que mentor ou sponsor, elle déploie ses actions à travers deux pôles : **MAIF Avenir pour l'ESS** – qui représente 133 millions d'euros investis depuis 2015 dans des jeunes sociétés innovantes de l'économie collaborative et du digital – et **MAIF Investissement social et solidaire** – qui a permis d'investir 24 millions d'euros dans l'entreprenariat social et l'économie solidaire depuis 2014.

entreprise.maif.fr

maif-avenir.fr

INITIATIVES ESS
SÉLECTION DE PROJETS INNOVANTS

Les projets d'économie collaborative existent dans de nombreux secteurs et peuvent s'attacher à une démarche sociale et solidaire de nombreuses manières : la finalité du service proposé, les bénéficiaires concernés ou encore le modèle économique ou organisationnel du projet.

Créer du lien social et intergénérationnel

> COMME À LA MAISON (CALM) – SINGA

CALM est un programme visant à connecter des personnes réfugiées à la recherche d'un accueil temporaire avec des particuliers disposant d'une chambre pour les accueillir.
www.singafrance.com

> CETTE FAMILLE

Cette plateforme met en relation des personnes âgées et des familles d'accueil et propose un modèle innovant d'hébergement familial, comme alternative à la maison de retraite.
www.cettefamille.com

> PAUPIETTE

Paupiette crée du lien entre étudiants et seniors, le temps d'un repas, pour lutter à la fois contre l'isolement des seniors et la malnutrition des étudiants.
www.paupiette.co

> LES TALENTS D'ALPHONSE

Les Talents d'Alphonse offre un complément de revenus aux seniors et valorise leur savoir-faire en leur permettant de partager leurs passions à travers des cours aux tarifs accessibles pour tous.
www.lestalentsdalphonse.com

> PRÊTER SON JARDIN

Prêter son jardin met en relation des particuliers possédant un jardin mais n'ayant pas le temps ou l'envie de l'entretenir avec des jardiniers amateurs. La production du potager est ensuite partagée. Ce projet favorise le bien-être et le lien social.
www.pretersonjardin.com

> SHOPOPOP

Shopopop est un service de livraison entre particuliers permettant de rendre service, créer du lien social tout en assurant un complément de revenu aux livreurs.
www.shopopop.com

> SMIILE

Smiile est une plateforme de voisinage qui facilite le prêt d'objets et les échanges entre voisins pour redynamiser la vie de quartier.
www.smiile.com

Limiter le gaspillage et la pollution

> LABEL EMMAÜS

Label Emmaüs est une plateforme de vente en ligne solidaire qui forme des personnes en situation d'exclusion sociale aux métiers du e-commerce. Ce site permet, en outre, de donner une deuxième vie aux objets inutilisés tout en soutenant le projet solidaire d'Emmaüs.
www.label-emmaus.co

→ DÉCOUVREZ LE PORTRAIT DE LABEL EMMAÜS SUR AVISE.ORG.

> LINKEE

Linkee vient en aide aux plus démunis tout en luttant contre le gaspillage alimentaire, par la mise en relation de professionnels qui ne savent que faire de leurs surplus alimentaires et d'associations qui distribuent repas et denrées à celles et ceux qui en ont le plus besoin.
www.linkee.co

> REPAIR CAFÉ

Un Repair Café met en lien des personnes souhaitant réparer un objet avec des bénévoles compétents et bricoleurs, dans une ambiance conviviale, afin de lutter contre l'obsolescence programmée et la surconsommation.
repaircafe.org

Faciliter la mobilité de tous

> ECOV

Ecov est une plateforme de covoiturage responsable, adaptée aux enjeux territoriaux.
www.ecov.fr

→ DÉCOUVREZ LE PORTRAIT DE ECOV SUR AVISE.ORG.

> JACCEDE

Jaccede est une plateforme collaborative où chacun peut détailler l'accessibilité des lieux accueillant du public pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'identifier les établissements correspondant à leurs besoins en matière d'accessibilité.
www.jaccede.com

> KOOLICAR

Koolicar est une société d'autopartage entre particuliers qui permet aux propriétaires de mettre leurs véhicules en location auprès d'autres usagers.
www.koolicar.com

> MOBICOOP

Mobicoop est une SCIC proposant des trajets en covoiturage sans commission, gratuit et libre, considérant celui-ci comme un « bien commun ».
www.mobicoop.fr

> MON COPILOTE

Mon Copilote est une plateforme de mise en relation entre des personnes handicapées ou âgées et des accompagnateurs, afin de faciliter la mobilité.
mon-copilote.com

> WHEELIZ

Wheeliz propose un système de location entre particuliers de voitures adaptées aux personnes à mobilité réduite.
www.wheeliz.com

Proposer des solutions d'hébergement ou de stockage

> COUCHSURFING

CouchSurfing propose un service d'hébergement temporaire et gratuit, de personne à personne, et favorise la rencontre et l'échange interculturel.
www.couchsurfing.com

> JESTOCKE

Jestocke est une plateforme de costockage, service sécurisé de location de garde meuble entre particuliers. Jestocke met en relation des propriétaires avec des locataires à la recherche d'un garde meuble, d'une cave, d'un garage ou d'une location de box de stockage accessible.
www.jestocke.com

> PLATEAU URBAIN

Lauréat 2017 du programme d'accompagnement « P'INS », de l'Avise et de la Fondation Macif.
Plateau Urbain est une coopérative d'urbanisme temporaire sous forme de SCIC. Elle propose la mise à disposition d'espaces vacants pour des acteurs culturels, associatifs et de l'économie sociale et solidaire.
www.plateau-urbain.com

→ DÉCOUVREZ LE PORTRAIT DE PLATEAU URBAIN SUR AVISE.ORG.

Partager la connaissance

> WIKIPÉDIA

Wikipédia est un projet d'encyclopédie multilingue et collective, en ligne, qui vise à offrir un contenu librement réutilisable, objectif et vérifiable, que chacun peut modifier et améliorer. Il fonctionne sur le principe du wiki, c'est-à-dire d'une application web permettant la création, la modification et l'illustration collaboratives de pages web.
www.fr.wikipedia.org

> OPEN

OPEN est le premier portail qui connecte des observateurs bénévoles, désireux de s'investir dans la préservation de la biodiversité, et des observatoires de sciences participatives.
www.open-sciences-participatives.org

> OPENSTREETMAP

OpenStreetMap est un service de cartographie mondiale et libre qui permet à tous de visualiser, modifier et utiliser des données géographiques.
www.openstreetmap.org

Protection sociale des indépendants

> WEMIND

Wemind propose aux indépendants une solution comprenant mutuelle, comité d'entreprise, garantie logement et accès à une communauté de pairs.
www.wemind.io

> UNION – F3C-CFDT

Lancée par la fédération Communication Conseil Culture de la CFDT (F3C-CFDT), Union est une « plateforme syndicale de service », qui met à disposition des auto-entrepreneurs et freelances des logiciels, une assurance ou encore une protection juridique, en contrepartie d'1 % de leur chiffre d'affaires.
www.f3c-cfdt.fr

ÉCOSYSTÈME
CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

Pour s'orienter, s'informer, se faire accompagner ou financer leur initiative d'économie collaborative, les structures de l'économie sociale et solidaire peuvent solliciter différents acteurs publics et privés. Tour d'horizon.

Ils informent et représentent

Fing
le labo de l'économie sociale et solidaire
ouishare
P2P Foundation France
La Coop des Communs
SU Shapers & Makers
Renaissance numérique

Ils accompagnent

Communauté émergence & accélération
HUB ESS
la Ruche
make sense
Le transformateur
MUMA

Ils financent

Banque des Territoires
bpifrance
CoopVenture
Fondation Afnic
LITA.co Live.Impact.Trust.Act
MAIF AVENIR
MAIF Investissement Social et Solidaire
FRANCE ACTIVE Les entrepreneurs engagés

@ Avise 2020

Ils informent et représentent

> LA FING

L'association pour la Fondation d'un Internet Nouvelle Génération (Fing) est un think & do tank de référence sur les transformations numériques. Née avec l'an 2000, elle réunit un réseau d'entrepreneurs, d'acteurs publics, de chercheurs et d'experts engagés pour imaginer concrètement un numérique porteur d'avenir et centré sur les capacités humaines.
fing.org

> LE LABO DE L'ESS

Think tank de l'économie sociale et solidaire, le Labo de l'ESS explore les liens entre ESS et économie collaborative et propose de nombreux articles analytiques, portraits et colloques.
www.lelabo-ess.org

> OUISHARE

Ouishare est un réseau international qui s'appuie sur 80 *connectors* (membres actifs) et des centaines de membres à travers une vingtaine de pays. Son objectif est de créer un réseau de pairs au sein d'une organisation horizontale afin de faire advenir une société plus ouverte et collaborative.
www.ouishare.net

> LA P2P FOUNDATION

Fondée par Michel Bauwens, la P2P Foundation est une organisation internationale consacrée à l'étude, la recherche, la documentation et la promotion des pratiques pair à pair (peer-to-peer).
blogfr.p2pfoundation.net

> PLATEFORMES EN COMMUNS – COOP DES COMMUNS

Plateformes en communs est la communauté française des plateformes collaboratives, engagées pour un numérique équitable, coopératif et producteur de communs.
coopdescommuns.org

> RENAISSANCE NUMÉRIQUE

Renaissance numérique est un think tank créé en 2005 qui décrypte les évolutions de la société numérique et formule des propositions pour accompagner les acteurs publics et privés ainsi que les citoyens, pour une transition numérique en faveur d'une société collaborative.
www.renaissancenumerique.org

> SHARERS AND WORKERS

Sharers & Workers est un réseau de recherche et de mise en commun des connaissances concernant les transformations du travail et des activités d'économie collaborative liées au numérique.
www.sharersandworkers.net

Ils accompagnent

> LES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉMERGENCE ET ACCÉLÉRATION

La Communauté émergence & accélération rassemble plus de 80 acteurs de l'accompagnement à l'émergence et à l'accélération d'entreprises de l'ESS et d'innovations sociales sur les territoires. L'Avise, qui anime cette communauté depuis 2015, propose des cartographies pour orienter les porteurs de projet et dirigeants de structure vers les bons acteurs.
avise.org/ressources/cartographies-des-acteurs-de-laccompagnement-a-lemergence-et-lacceleration-ess

> MAKESENSE

makesense, via sa communauté et son incubateur le SenseCube, accompagne les citoyens dans la création ou le développement de projets collectifs utilisant les nouvelles technologies pour résoudre des problèmes sociaux ou environnementaux.
makesense.org

> NUMA

NUMA est la première association entrepreneuriale à Paris à avoir créé un espace de coworking, un accélérateur de start-up et un programme d'open innovation. Numa soutien les entrepreneurs tech qui répondent à des enjeux mondiaux via trois programmes : *datacity*, *tech for tomorrow* et *tech for planet*.
www.numa.co

> LA RUCHE

Les Ruches sont des tiers-lieux qui rassemblent des communautés d'entrepreneurs sociaux. Ce sont aussi des structures qui créent des programmes d'accélération et d'accompagnement. La Ruche Factory s'est lancée dans l'accompagnement de projets incluant une dimension sociale et tech via son programme *Les Ambitieuses* (ex-*Digital Impact*).
la-ruche.net

> LE TRANSFORMATEUR

Le Transformateur Numérique fait partie du plan NET « Numérique Emploi Travail », soutenu par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). C'est un dispositif d'innovation collaborative qui vise à accélérer des initiatives mettant le numérique au service de la qualité de vie au travail.
www.letransformateur.fr

→ POUR EN SAVOIR PLUS

La plupart des incubateurs accompagnent des projets d'économie collaborative. Pour connaître la liste des acteurs de l'accompagnement spécialisés dans les projets ESS, consultez HubESS, l'outil national d'orientation de l'ESS : hubess.fr

Ils financent

> LA FONDATION AFNIC

La Fondation Afnic pour la Solidarité Numérique a pour objet le soutien au développement d'un Internet solidaire, via la formation et la sensibilisation à ses usages, le soutien aux initiatives locales et structurantes de solidarité numérique et à des projets de recherche portant sur le thème de la solidarité numérique.
www.fondation-afnic.fr

> BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international via des fonds en faveur du numérique, des concours et des dossiers pédagogiques.
www.bpifrance.fr

> BANQUE DES TERRITOIRES

La Banque des Territoires propose plusieurs offres en faveur du numérique : financer le très haut débit, bâtir des datacenters territoriaux, accompagner la mobilité durable avec les télécentres, créer des plateformes d'innovation ou des smart cities, conjuguer numérique et éducation, entreprendre au service de l'autonomie et du bien-vieillir.
www.banquedesterritoires.fr

> FRANCE ACTIVE

France Active propose des solutions de financement et d'accompagnement incluant la dimension numérique à travers trois types d'intervention : garantir les emprunts bancaires, faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire, limiter le recours aux cautions personnelles.
www.franceactive.org

> MAIF

La mutuelle d'assurance MAIF finance et accompagne les start-up qui partagent sa vision de l'économie collaborative : elle favorise les initiatives de terrain, notamment celles du monde associatif. Elle élabore des services qui accompagnent les nouvelles pratiques de consommation et initie également des projets à travers ses programmes MAIF Avenir et MAIF Investissement social et solidaire
entreprise.maif.fr

> LITA.CO

LITA.co est une plateforme de financement participatif par prêt (crowdlending) qui permet d'investir dans des entreprises à vocation sociale, sociétale ou environnementale et défend ainsi une finance plus éthique.
fr.lita.co

> COOPVENTURE

CoopVenture est un fonds d'investissement et un accélérateur qui finance et accompagne les start-up numériques tout en conciliant gouvernance participative et ancrage local. Il a été initié par la CGScop, le groupe Alma et Digital Grenoble.
coopventure.fr

RESSOURCES
POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez également ces ressources en ligne sur
www.avise.org/ressources

Économie collaborative et ESS : je t'aime moi non plus ?
Économie collaborative et ESS : vers une économie collaborative sociale et solidaire ?

PDF / Le Labo de l'ESS, mars et décembre 2016
www.avise.org/ressources/prospectivess-ess-et-economie-collaborative

Économie du partage : enjeux et opportunités pour la transition écologique – revue Nouvelle prospérité n°03

PDF / IDDRI – Sciences Po, juillet 2014
https://www.avise.org/ressources/economie-du-partage-enjeux-et-opportunites-pour-la-transition-ecologique

Gouvernances : partager le pouvoir et la valeur

PDF / Ouishare, MAIF, Groupe Up et Crédit Coopératif, mars 2017
https://www.avise.org/ressources/gouvernances-partager-le-pouvoir-et-la-valeur

Idée collaborative

PDF / MAIF, 2015-2018
https://entreprise.maif.fr/entreprise/pour-une-societe-de-partage/decouvrir-nos-actions/idee-collaborative

Se lancer dans l'entrepreneuriat social

PDF / Avise, janvier 2020
https://www.avise.org/ressources/se-lancer-dans-lentrepreneuriat-social

La création d'activités d'utilité sociale

PDF / Avise, novembre 2016

https://www.avise.org/ressources/mode-demploi-la-creation-dactivites-dutilite-sociale

avise

L'AVISE ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une mission d'intérêt général

L'Avise a pour mission de développer l'ESS et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projets et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement.

Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.

Nos métiers

L'Avise anime des programmes d'action couvrant toutes les étapes de la vie d'une entreprise de l'ESS, de l'émergence à la maximisation de son impact social :

- Veille et analyse
- Information et outillage
- Formation et échange de pratiques
- Animation de dispositifs et de communautés de professionnels
- Conduite de programmes d'accompagnement

Dossier

L'économie collaborative, en s'inspirant des principes d'utilité sociale, de gouvernance démocratique et de lucrativité encadrée de l'économie sociale et solidaire, pourrait devenir un important levier de transformation de la société, notamment sur le volet de la transition écologique et celui du développement du lien social et des dynamiques territoriales. Réalisé par l'Avise, avec le soutien du Fonds social européen, du Haut-commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale et de la Banque des Territoires, ce dossier apporte des clés de compréhension et d'action afin qu'un plus grand nombre d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) s'engagent pour une économie collaborative sociale et solidaire.

Retrouvez ce dossier en ligne sur
www.avise.org/dossiers

avise

L'Avise a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projets et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement. Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.

www.avise.org

l'Europe s'engage en France
Fonds Social Européen

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Haut-commissariat à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale

BANQUE des TERRITOIRES
GROUPE Caisse des Dépôts

UNION EUROPEENNE
Cette publication est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020